

Département  
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 13.02.2024  
Convocation faite  
Le 28.02.2024

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 05 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi cinq mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Délibération  
N°2024-03-031 Bis

Annule et remplace la  
délibération n°2024-03-031 :  
Avis de la CCARM sur la  
demande d'autorisation  
environnementale de  
l'entreprise GIREC dans le  
cadre de l'enquête publique  
prévues par la procédure

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOFFE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>me</sup> Isabelle BODART, MM. Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM., Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M. Fabien PRIGNON (Pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle BODART), M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. André ESCOBAR), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOFFE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jacky DEVIN) M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS)

M<sup>me</sup> Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu le Code de l'Environnement et notamment son livre V,

Vu les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-24 du Code de l'Environnement relatifs aux enquêtes publiques et R.181-36 relatif à la consultation du public,

Vu la demande n°BB-221223-135516-136-061 du 23 décembre 2022, complétée le 26 mai 2023 et le 20 juillet 2023, par la société par actions simplifiée Givet Recycling, sise 43 rue Pasteur à VIREUX-MOLHAIN en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de traitement des déchets dangereux et non dangereux située sur le territoire de la commune de GIVET appartenant aux installations classées par référence aux rubriques n°2770, 3520, 3550, 2791, 3532, 4001 et 4801 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), et annexée au rapport du Président,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-682 portant l'ouverture d'une enquête publique à compter du lundi 08 janvier 2024 au 07 février 2024, prolongée par un arrêté préfectorale n°2024-11 au 22 février 2024,

Vu l'avis défavorable des Conseils Municipaux des Communes de FOISCHES, CHOOZ, RANCENNES, FROMELENNES et en particulier GIVET, Commune d'implantation du projet.

Entendu le Président réaffirmer sa position de ne pas imposer un projet d'implantation, quel qu'il soit, contre l'avis du Conseil Municipal de la ville concernée,

Entendu le Président proposer d'émettre un avis défavorable à l'implantation du projet Givet Recycling conformément à l'avis du Conseil Municipal de GIVET,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **émet** un avis défavorable à l'implantation à GIVET du projet Givet Recycling.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

